

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les travaux de façade de fenêtres au n° 12 rue Broncquart, 62380 LUMBRES réalisé par l'entreprise CHRISTAL au ZI de l'Epinette, Drève Godefroy, 59850 Nieppe,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement interdit devant le domicile,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur deux places de stationnement devant la maison au n° 12 rue Broncquart, **du Lundi 24 Avril 2023 au Vendredi 28 Avril 2023.**

Article 2 : La pose de signalisation sera assurée par les Services Techniques.

Article 3 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 4 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise « CHRISTAL »
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 20 Avril 2023

Le Maire,

Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **20 AVR. 2023**